

Collectif Bocage 53 : Lettre ouverte aux élus et préfet. 1/12/2019

LES PLUi* MAYENNAIS ET LE BOCAGE : UN ÉCOCIDE INCONSCIENT !

Ecocide ? Le Collectif Bocage préconise le rejet des PLUi par les autorités car passant à côté des enjeux du futur : climat et biodiversité. L'écosystème bocager est en danger imminent d'anéantissement alors que ses fonctions vitales dont nous dépendons (puits de carbone et climat, biodiversité, ressource en eau et sols) sont tous des patrimoines communs *Plan local d'urbanisme intercommunal..

18 000 km de haies détruits entre 1990 et 2018 : 600kms par an !! 31000 résiduels (Sources DDA et Point info bocage). Depuis les années 90, passage de 125 m de haies à l'hectare, à tout juste 70 m aujourd'hui soit 44 % en moins ! Or 1 km de haie ce sont 5T de CO2 capturées par an (ref. Mission-Bocage Mauges) et 10 couples d'oiseaux nicheurs soit 1millions d'oiseaux (parents et nichées) perdus sur 18 ans... Plus les autres espèces dont les insectes par destruction des habitats, des ressources alimentaires et pesticides... Et encore : 52% des prairies disparues, 25 000 ha de surfaces urbanisées, imperméabilisées (source Agreste). Et pourtant les PLUi considèrent le bocage toujours dense...La photo n'a-t-elle pas changée depuis 15 ans et les POS ? La cinétique de dégradation est pourtant patente! Déni de réalité, perte de l'expérience de nature, AMNESIE ENVIRONNEMENTALE?

Que penser des PLUi validés ou en cours de validation ?

Dont acte, les aspects démographiques, urbanistiques et économiques sont riches d'informations.

Mais les aspects environnementaux sont négligés, méprisés, victimes et variables d'ajustement ancestrales avec comme corollaires le décalage entre intentions affichées et réalité du contenu des PLUi inadaptés aux enjeux du futur (climat).

La consultation des sites internet des bureaux d'études mandatés permet, à la lecture de leurs philosophies, méthodes et compétences de se demander comment ils ont pu contribuer à produire de tels documents.

La sémantique est tout aussi incohérente (*bocage encore dense vs restes de trame bocagère, bocage dégradé, maille bocagère ouverte et distendue ...*) Dans une autre communauté de communes le Scot-PADD* préalable au PLUi final, fait même mention de « mangrove et de risque de submersion marine »... quoique avec la fonte de l'Antarctique !?

Y-a-t-il eu *a minima* relecture ? Au final tout cela confine à du verbiage, du remplissage verdissant.

De plus, l'iconographie illustre la dégradation et contredit la conclusion : « *bocage encore dense* » ! *Schéma de cohérence territoriale- Projet d'aménagement et de développement durable

Les méthodologies sont diverses, subjectives, inadaptées, situation d'ailleurs dénoncée par des autorités ou des organismes compétents (DREAL, SDAGE, SAGE*...) sans grand effet malheureusement.

*Direction Régionale Environnement Aménagement Logement, Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.

Les Trames verte et bleue (TVB) sont utilisées comme propos verdissants ou déclaration d'intention sans traduction concrète cartographique dans les documents comme la loi Grenelle 2 l'exige.

La Biodiversité est évoquée pour verdir le document mais il n'y a aucune donnée documentée or c'est une peau de chagrin. La réglementation en matière de protection des espèces animales et végétales est ignorée. La notion de PUIITS DE CARBONE (photosynthèse végétale =haies, prairies) est quasiment absente alors que globalement la Mayenne produit annuellement 4 fois plus de CO2 qu'elle n'en capture.

Les Zones humides ne sont que partiellement recensées et protégées bien que clés de la ressource en eau. Elles sont souvent particulièrement maltraitées dans les projets d'étalement urbain. Pourtant la Mayenne est un des seuls départements qui possède des cartes pédologiques précises pour chaque commune.

Les Inventaires bocagers exhaustifs demandés par la Préfecture et la Chambre d'Agriculture dans leur guide méthodologique des PLUi (2012) sont indigents quantitativement et biologiquement. Ils sont souvent réalisés par des conseillers municipaux sur lesquels les bureaux d'études ont reporté une charge qui devrait leur incomber. Ces élus ont certes la compétence quantitative mais reconnaissent souvent en privé leur incompétence sur le plan naturaliste. Les déclarations PAC ne peuvent pas être utilisées dans le cadre des PLUi pour des raisons de confidentialité (sic !)

La préfecture rappelle dans son avis le plancher des 70 m/ha SAU pour les haies à préserver par commune. Dans une des communautés de communes, le mot « Bocage » ne figure même pas dans le sommaire de deux pages d'un « diagnostic territorial initial provisoire » de 206 pages, pourtant « photographie » cruciale à la base de la réflexion.

Les PLUi : la voie ouverte à une beaucification

La sémantique incohérente est parfois –Inconsciemment et tragiquement – pertinente : « *paysage de pénéplaine cultivée animé par les restes d'une trame bocagère* ».

Au bilan et en moyenne, 40% des haies sont jugées indignes d'intérêt écologique ou d'intérêt hydraulique ou paysager (sic) sur la base d'une typologie arbitraire et subjective, alors que toute haie EST d'intérêt écologique par définition. Cela est d'ailleurs souligné par les S.I.E. (site d'intérêt écologique) de la PAC.

Au final encore, quid de la TVB, des corridors, du maillage bocager... ?

En Droit, pour les PLUi, Il y a prééminence absolue du code de l'urbanisme (art L.102-2). Quid du code de l'environnement, des lois Grenelle, de la loi de 2016 sur la reconquête de la biodiversité (préjudice écologique), du SRCE*, des SDAGE et SAGE qui s'imposent aux PLUi et, pour ces derniers, demandent la protection intégrale des zones humides en particulier les chevelus ?

« *L'évolution et l'application du Droit est le reflet du niveau de conscience d'une situation* ». Les PLUi illustrent ce « niveau » par leur anachronisme, et l'urgente nécessité de l'évolution de la hiérarchie du Droit vers la prééminence du Droit environnemental ! *Schéma régional de Cohérence écologique.

Manifestement le bocage est encore une fois l'éternel sacrifié : l'occasion est manquée !!!

En 150 ans environ l'Humanité a ainsi effacé les 400 millions d'années antérieures qui lui avaient permis d'émerger il y a environ 7 millions d'années grâce au PUIITS DE CARBONE induit par la photosynthèse bactérienne et végétale présente, elle, depuis 3.5 milliards d'années.

A n'en pas douter, les PLUi déjà validés ou en cours d'élaboration vont contribuer à pérenniser cette destruction et pire, l'aggraver, **à l'exception notable de Mayenne Communauté.**

Ils sont les instruments d'une composante de la déforestation mondiale et du déséquilibre entre émission (énergies fossiles surtout) et captage du CO2 (puits de carbone) aboutissant au réchauffement climatique et à l'effondrement de la Biodiversité. Ainsi au regard de cet état critique, tout km supplémentaire de haie détruite ne peut qu'accentuer inexorablement cette situation.

Alors, dans quinze/vingt ans, lors de la révision des PLUi, peut-on accepter qu'il n'y ait plus besoin de parler du bocage puisqu'il n'existera plus ?

Nous, Mayennais, nous contribuons PASSIVEMENT par ignorance, inconscience, indifférence, insouciance ou ACTIVEMENT par déni, aveuglement ou actions prédatrices irresponsables à cette destruction du bocage et du cadre de vie mayennais, assimilable à une DEFORESTATION MASSIVE et offrant donc un exemple déplorable de participation à cette MALTRAITANCE GENERALE de notre planète, BIEN COMMUN s'il en est.

En détruisant cet écosystème nous en faisons disparaître les composantes fondamentales DONT NOUS DEPENDONS pour la nourriture, l'économie et le cadre de vie : PUIITS DE CARBONE, biodiversité, préservation de la ressource en eau et des sols... Leur respect est prioritaire pour répondre aux enjeux du futur. Nous devons « *préserver, entretenir et restaurer* » le bocage et non se contenter d' « *éviter, réduire et compenser* », doctrine obsolète.

Soyons lucides, agissons, il n'est pas -encore - trop tard !

Alors tous, élus, autorités, collectivités, institutions, associations, agents économiques, simples citoyens consommateurs et contribuables, chacun conscient de sa part de responsabilité et de ses possibilités d'actions, réveillons-nous !

Les PLUi déjà établis doivent être rejetés par les autorités considérant la partialité du choix du Droit applicable, l'indigence des états des lieux du bocage (haies, trames vertes et bleues, corridors, zones humides...), la non-prise en compte du nécessaire développement du puits de carbone face aux enjeux climatiques ainsi que de la non moins nécessaire reconquête de la biodiversité (Loi de 2016).

Les PLUi devront être ensuite revus AVEC TOUS LES ACTEURS pour le volet environnemental sur la base de méthodologies pertinentes et harmonisées permettant l'acquisition de données-terrains objectives et des réponses adaptées à l'urgence climatique et à la préservation de la biodiversité.

Cette phase de révision devra traduire la modification radicale de notre rapport au bocage et au monde. Nous en sommes une des espèces hôtes, nous l'habitons. Pour cela **une véritable révolution copernicienne est nécessaire** pour aboutir à considérer le bocage –*la biosphère*- comme la fondation, le socle et le cadre et non la cage du développement de nos activités –*la technosphère*- et non plus la variable d'ajustement et la victime de nos ambitions irresponsables et inconsciemment mortifères.

Agissons ENFIN pour faire de ces PLUi une référence humaniste, écologiquement, économiquement et socialement exemplaire pour le futur de notre Bien commun, et non le symbole d'une fuite en avant extravagante pour un modèle de société obsolète où la « *technosphère** » ravage la « *biosphère** ».

** « Faut-il donc admettre que notre planète, avec ses ressources précieuses, irremplaçables, limitées pour l'air, l'eau, la terre va s'effondrer sous l'effet d'une pression croissante et irréversible. Les deux mondes de l'Homme, la biosphère dont il a hérité et la technosphère qu'il a créée sont en déséquilibre et virtuellement en conflit. Tel est le tournant de l'Histoire où nous nous trouvons ; nous allons au-devant d'une crise plus subite, plus globale, plus inévitable et plus déroutante que toutes celles que notre espèce a déjà traversée. Et les enfants qui verront cette crise entrer dans sa phase décisive- ces enfants-là sont déjà nés ».*

Ainsi s'exprimaient en 1972, Barbara Ward et René Dubos : « *Rapport de la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain : Nous n'avons qu'une seule terre* ».

L'actualité démontre, malheureusement, que rien n'a suffisamment changé depuis.

La Science nous alerte, Cassandre ! Disent certains ; funeste contresens : on ne l'entendait pas mais elle avait raison!

En refondant ses PLUi, La Mayenne peut et doit se poser en championne de cette révolution : un atout majeur pour son image, son attractivité et son avenir... écologique et économique!